26me Année N° 5262 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mercredi 1er Mars 1882

DÉPÔT LÉGAL Nord N° 312 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . : 12.50
» » Six mois. . : 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 28 FEVRIER 1882

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	27 FÉV.	28 FÉV.
3 0/0	83 05 »|»	83 15 »|»
3 0/0 amortissable	83 35 »|»	83 40 »|»
Amortissable nouveau	00 00 »|»	00 00 »|»
4 1/2 0/0	113 00 »|»	113 00 »|»
Emprunts 5 0/0	115 10 1/2	115 60 »|»

Dépêche communiquée par MM. Noulet, Cannissié et Cie

	— 27 FEV	28 FEV
3 0/0	83 07	83 10
3 0/0 amortissable	83 07	83 12
3 0/0 amortissable nouveau	83 07	83 12
5 0/0	115 10	115 50
Banque de France	5150 00	5175 00
Banque d'Escompte	602 00	600 50
» Hypothécaire	600 00	600 00
» de Paris	1080 00	0000 00
Foncier Algérien	580 00	000 00
Foncier de France	1507 00	1512 00
Mobilier	580 00	000 00
Générale	640 00	645 00
Union	000 00	000 00
Suez	2297 00	2350 00
Unitée	000 00	325 00
Italien	85 70	00 00
Russe 1877	00 00	00 00
Landerbank	000 00	475 00
Banque ottomane	688 00	000 00
Chemins espagnols	575 00	000 00
Chemins autrichiens	635 00	000 00
Lombards	275 00	277 00
Nord d'Espagne	565 00	577 00
Saragosse	000 00	512 00
Panama	520 00	000 00

Dépêche communiquée par la Succursale du Crédit Général Français, 4 rue Nain.

Cours de clôture	Comptant 27 FÉV.	28 FÉV.
3 0/0	00 00	00 00
5 0/0 amortissable	00 00	00 00
3 0/0 amortissable nouveau	00 00	00 00
3 1/2 0/0	00 00	00 00
4 0/0	00 00	00 00
Banque de France	5200 00	5250 00
Foncier	1510 00	1525 00
Crédit Général Français	650 00	660 00
Cie Fon. de France et d'Algérie	495 00	500 00
Mobilier Espagnol	585 00	585 00
Banque Ottomane	692 00	692 00
Est	760 00	765 00
Midi	1255 00	1257 00
Lyon	1680 00	1680 00
Nord	2070 00	2085 00
Orléans	1305 00	1310 00
Ouest	825 00	828 00
Gaz Parisien	1637 50	1640 00
Cie Générale Transatlantique	520 00	520 00
Suez	2295 00	2350 00
Omnibus	1500 00	1500 00
Panama	517 00	515 00
Florin or 4 0/0	79 05	79 05
Hongrois 6 0/0	99 00	99 50
Egypte 6 0/0	320 00	325 00
Italien 5 0/0	86 00	86 00
5 0/0 Russe 77	87 75	88 75
Turc	11 00	11 10

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 28 février.
Ventes 950 b. Marché ferme.
Liverpool, 28 février.
Ventes 8,000 b. Marché inchangé.
New-York, 28 février.
New-York, 11 11/16.
Recettes 11,000 b.
New-Orléans low middling 83 »|».
Savannah » » 81 »|»

Bulletin du Jour

Le Sénat était convoqué hier pour examiner le projet, voté samedi par la Chambre, réglant nos relations commerciales avec l'Angleterre. Présenté par M. Tirard au début de la séance, et renvoyé aussitôt à la commission, il a été, après une suspension de séance, adopté par le Sénat. Ce « modus vivendi », qui met fin à une situation intolérable, a été promulgué ce matin au *Journal officiel*. Souhaitons que les choses en restent-là et que cette loi fixe désormais les rapports économiques de la France et de l'Angleterre. Si les négociations devaient, en effet, se rouvrir sur la base des dernières concessions arrachées au cabinet, le traité qui en sortirait serait tellement désastreux, que de l'aveu du *Télégraphe*, « il soulèverait le mécontentement général du pays. » Ne résulte-t-il pas, en effet, des communications faites par M. le ministre du commerce à la commission des traités, que ces concessions portaient principalement sur le tissage de laine ? Quel a été, en effet, le but constant de nos voisins pendant ces longues négociations du traité franco-anglais, sinon d'attribuer une prépondérance absolue aux manufacturiers anglais pour les étoffes de laine et de coton sur notre marché ? Le traité de 1860 avait failli leur assurer cet avantage, et notre industrie n'avait échappé au péril que par des efforts désespérés contre la concurrence anglaise qui nous inonda un moment de ses produits.

A cette heure, l'industrie anglaise, mieux instruite de ce que nous pouvions faire, visait à porter un coup mortel à nos manufactures, et c'est là ce que nos voisins, avec cet art qu'ils possèdent de dissimuler le fond des choses, appelaient un régime plus libéral que celui de 1860. Ils prolongeaient le débat, tantôt en grondant, tantôt en souriant, dans l'espoir qu'un incident de politique intérieure ou extérieure nous livrerait à discrétion et qu'ils arracheraient une sorte de traité de Méthuen. Il a fallu mettre fin à cette dangereuse comédie, et notre gouvernement a pris une bonne résolution en cessant de négocier.

« Le sang n'a pas encore coulé ! » Cette dépêche menaçante que nous trouvons dans un journal républicain, sous la rubrique : *la grève de Bessèges*, dit assez que l'attitude des grévistes devient de plus en plus provocante. On a expédié de l'infanterie et de la cavalerie, mais il faut espérer que, grâce à la sagesse des chefs de corps, on évitera toute collision. Les suites en seraient déplorables. Les députés de l'extrême gauche envoyés auprès des ouvriers, un rameau d'olivier à la main, n'ont pu réussir à se faire entendre.

Leurs paroles de conciliation ont été étouffées, et ils s'en étonnent naïvement. Les habiles, comme M. H. Maret, essayent de rejeter sur l'intervention de personnalités louches la recrudescence de la grève ; les autres s'en prennent au gouvernement, qui s'est empressé de masser des troupes, dont le pantalon rouge, disent-ils, produit sur l'ouvrier l'effet d'un chiffon écarlate sur un taureau de la Camargue.

Nous n'avons pas à choisir entre les deux versions, mais il nous paraît curieux de noter que la république n'agit pas autrement que l'empire, et que les gros bonnets intransigeants, méconnus par les grévistes, essayent d'atténuer leur échec en traitant d'agent provocateur, le meneur de la bande. N'est-ce pas ce qui se passait au Creusot en 1869 et le *Siècle* d'alors n'accusait-il pas le citoyen Assi d'être, comme le citoyen Fournière, un homme de police ? Personne, sauf ce dernier, ne réussit, en effet, à se faire écouter ; M. Clémenceau en sait quelque chose. Nous avons vu ce même phénomène à la veille de la Commune. C'étaient des inconnus, des gens dont on entendait le nom pour la première fois, qui faisaient mouvoir les masses populaires. Si elles s'affranchissent aujourd'hui des partis politiques, représentés au Parlement, à qui et à quoi obéissent-elles ? Pourquoi ont-elles pris pour devise, à Bessèges, à Alais, ces mots : « Pas de transaction ? » « *Il faut du sang, et l'on aura du sang.* » s'est écrié Fournière, le nouvel Assi, l'apôtre du collectivisme. Qui est-ce qui veut du sang et qu'espère-t-on en recueillir ?

Sans doute nous traverserons encore de rudes et sanglantes crises, mais la France en sortira triomphante, comme toujours.

Est-ce à dire qu'il faille s'endormir et laisser à la Providence et au temps le soin de guérir nos plaies ? Non vraiment ! A ceux qui pensent ainsi, et le nombre en est malheureusement grand, nous répéterons les paroles menaçantes que la démagogie a prononcées hier sur la tombe de Marie Ferré, sœur de Ferré exécuté à Satory.

Louise Michel avait dit :

« Citoyens, c'est le cœur même de la Révolution qu'il nous semble enfermer dans cette tombe... C'est Versailles encore qui, après avoir tué Théophile, tue Marie... Les nommer, c'est résumer toute notre pensée... Souvenons-nous, citoyens, souvenons nous ! »

Le citoyen Emile Gautier a jeté au vent cette prophétie lugubre :

— Ah ! vous avez bien dit, Louise. Souvenons-nous ! Ceux qui ont imaginé l'amnistie croient que nous devons à notre tour passer l'éponge. Nous ne le pourrions pas. Entre eux et nous il y a un fossé plein de sang et de boue !... Je ferai donc appel au souvenir...

Il rappelle la vie et la mort de Ferré. Sa voix âpre, mordante, est interrompue à chaque instant par de véritables rugissements : « Vive la Commune ! »

La veille de l'amnistie nous avons dit : Vous amnistiez les incendiaires et les assassins au nom de la politique de conciliation et d'apaisement ! C'est bien. Mais soyez sûrs, dix fois, cent fois sûrs que ceux que vous allez rappeler n'accepteront votre amnistie que pour être plus à même de prendre leur revanche, et qu'un jour ils vous crieront l'écume aux lèvres : Mort aux amnistieurs !

Avions-nous raison ?

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE

Dimanche, treize élections ont eu lieu, deux pour le Sénat, onze pour la Chambre des députés. Nul ne peut dire que l'opinion s'y soit vivement intéressée. De plus en plus le véritable pays demeure comme étranger et indifférent à des luttes qui lui paraissent être seulement l'affaire des coteries de politiciens. C'est un malheur et un péril. Les conservateurs, par un sentiment mêlé de fatigue, de dégoût et de découragement, sentiment que nous pouvons comprendre, mais que nous n'approuvons pas, n'ont point pris une part active à la lutte.

Dans l'Eure, pour l'élection sénatoriale, ils se sont laissé battre, par l'impossibilité où il se sont trouvés de s'entendre sur un bon candidat. Par contre, ils ont repris dans la Sarthe le siège de M. Haentjens. Dans toutes les autres circonscriptions, il s'agissait de remplacer des hommes de gauche ; la majorité n'y a pas été changée ; néanmoins, dans plusieurs arrondissements, notamment dans ceux de Béziers, de Saint-Omer et d'Abbeville, les candidats conservateurs arrivent au ballottage dans un rang honorable.

Le grand nombre des ballottages est un des caractères du scrutin du 26 ; il prouve les divisions, l'anarchie intestine du parti républicain. Un autre symptôme, ce sont les progrès continus du parti ultra radical ; sans doute celui-ci ne triomphe pas partout comme à Orange, mais presque partout il peut se vanter d'avoir gagné du terrain. Inutile de dire que nulle part on ne parvient à découvrir l'espèce, absolument disparue, du républicain conservateur.

Qui ne serait frappé enfin et humilié de l'obscurité des élus ? Là apparaissent la pauvreté et la stérilité du parti républicain. On sent d'ailleurs que l'esprit ou vieux du suffrage universel se plaît à chercher chaque jour plus bas ses représentants. Parcourez la liste des élus et des candidats de gauche. Sauf M. Léon Renault, qui, lui, est trop connu, vit-on jamais collection plus complète d'inconnus ? Paris, par exemple, nomme M. Cadet. Connaissez-vous M. Cadet ? Avez-vous quelques idées des services et des talents qui lui ont valu l'honneur de représenter la capitale ? Adressez-vous à ses collègues du conseil municipal, ils vous répondront que ce personnage ne s'était fait remarquer que par une incapacité allant parfois jusqu'au ridicule.

La Providence a trouvé une façon singulièrement mortifiante de châtier notre démocratie moderne de ses nombreux péchés d'orgueil. Au milieu de ces noms ignorés, il en est un cependant qui saute aux yeux, nom qui a été un moment illustré dans notre histoire contemporaine : celui de Cavaignac. Le fils du général vient en effet d'être élu dans une circonscription de la Sarthe. Seulement, quel va être le rôle politique de ce jeune homme ? Suivra-t-il les traditions honorables de son père ou reprendra-t-il celles de son oncle, dont il porte le nom, de ce Godefroy Cavaignac, type du conspirateur et du jacobin fanatique ? Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question.

Juste Noel.

LES GRÈVES DU GARD & DE LA LOIRE

Une correspondance de la Grand'Combe, publiée par le journal l'*Eclair*, de Montpellier, donne de curieux détails sur la conduite du citoyen Fournière à la Grand-Combe, où il était venu susciter une nouvelle grève.

Au cercle des Salles du Gardon, où il s'est rendu à son arrivée, il aurait dit, d'après l'*Eclair* :

La grève vient de se déclarer à Bessèges, à Molières, il faut qu'elle existe demain dans tout le bassin d'Alais ; ouvriers de la Grand'Combe, vous avez été les premiers, il faut continuer la lutte vive, acharnée ; dès ce soir que la grève éclate dans la Grand'Combe. Guerre aux chefs ! Guerre sans trêve ni merci aux capitalistes qui vivent de votre sueur et de votre sang !

Fournière en était là de son discours, quand un citoyen, Kaperdulevez, l'a interrompu à peu près en ces termes :

Votre doctrine nous plaît, mais pour le moment nous ne pouvons pas la suivre ; il n'y a plus de fonds dans la caisse des grévistes ; demain, la plupart d'entre eux n'aura ni pain, ni travail ; attendons pour la réalisation de vos projets un moment plus favorable.

L'*Eclair* ajoute qu'une discussion assez vive eu alors lieu sur l'opportunité de la grève à la Grand'Combe. Le citoyen Fournière insiste pour qu'elle commence à l'instant et demande le vote sur sa proposition. Sur 45 présents, 7 seulement votent la grève.

Le maire de Bessèges a fait apposer, samedi soir, l'affiche suivante :

Le maire de Bessèges, chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu la loi des 16-24 août 1790 ;

Vu la loi du 17 juin 1849, qui interdit sur la voie publique tout attroupement de nature à troubler la tranquillité publique ;

Considérant que depuis quelques jours, et hier soir notamment, des groupes nombreux se sont formés sur le pont de Bessèges, dans la rue du Travers et dans les quartiers de la gare ; que des cris et des menaces ont été proférés contre les ouvriers des mines et des usines sortant de leurs chantiers ou venant reprendre leur travail ;

Considérant qu'il est du devoir de l'autorité municipale de faire cesser cette état de choses et d'assurer le repos et la tranquillité publique troublés par ces attroupements tumultueux et les bandes parcourant les rues de la ville ;

Arrête :

Article 1er. Il est défendu de former, sous quel prétexte que ce soit, de jour ou de nuit, des attroupements sur la voie publique.

Art. 2. Il est enjoint à toutes personnes de s'éloigner des lieux où pourraient se former des attroupements.

Art. 3. Il sera procédé, pour la dispersion des attroupements, conformément aux dispositions de la loi.

Le maire : Jouguet.

Hier a été posée l'affiche suivante :

Le maire informe ses concitoyens que la Compagnie houillère de Bessèges reprendra ses travaux demain, ainsi que la Compagnie des forges de Travers, de Lalle et de Roches-Sadoule.

Les réparations des forges se feront demain. La mise en train des forges aura lieu mardi matin.

Signé : Jouguet.

Dès le 24, l'affiche suivante avait été placardée dans les usines et ateliers par les soins du maire :

Habitants de Bessèges.

Les chefs d'industrie de la ville me préviennent qu'ils sont obligés d'arrêter leurs travaux.

Ils ont dû prendre cette dure détermination à la suite des plaintes de leurs ouvriers, et ils m'ont déclaré être impuissants à les rassurer.

Ceux-ci, soit en allant à leur travail, soit en revenant, sont insultés, menacés, maltraités par les ouvriers en grève. Il y en a qui ont été intimidés jusque dans leur domicile.

Des femmes mêmes, qui portaient le repas à leurs maris retenus à leur poste, n'ont pas échappé à ces attaques.

J'ai fait appel à tous les bons citoyens pour empêcher cet état de choses ; mais, en présence des violences qui ont eu lieu mercredi, à l'atelier du Pont, j'ai dû prévenir l'administration supérieure de notre impossibilité de maintenir la liberté du travail.

On a pris des mesures pour que ceux qui veulent travailler le fassent sous la protection de la loi.

Que ceux-ci se rassurent et qu'ils rentrent dans ces usines et dans ces mines qui font la prospérité du pays.

Les hauts-fourneaux marchent encore, qu'ils restent les vieux témoins de l'entente entre tous.

La grève est un mal, et c'est en demandant à la loi d'éloigner la violence et l'intimidation qui la font durer, que nous ramènerons le calme et la modération dans les esprits.

Le maire de Bessèges, chevalier de la Légion d'honneur,

Félix Jouguet.

D'après une dépêche du *XIXe Siècle*, la situation se serait améliorée hier ; le directeur de Rochessadoule et de Trelys, aurait télégraphié à M. Bardon que tous les ouvriers ont travaillé samedi dans les mines, à l'exception de sept renvoyés pour avoir tenté de forcer à la grève les mineurs qui travaillent au Martinet.

La paie s'est effectuée à Trelys sans difficulté. Les Compagnies houillères ou métallurgiques reprennent le travail à Bessèges aujourd'hui.

Une dépêche de la *Justice* rend compte comme suit de la réunion présidée par M. Fournière, qui a été dispersée par la force armée samedi :

Hier, 2,000 grévistes s'étaient réunis dans un enclos fermé, situé dans le village de Charbes, à un kilomètre de Bessèges. Immédiatement, un détachement de cavalerie et d'infanterie, conduit par le commissaire de police, fit irruption dans le lieu de réunion. Le commissaire de police demanda à M. Fournière ses nom, prénoms et profession, et dressa procès-verbal.

Le propriétaire de l'enclos protesta énergiquement contre cette violation de domicile. Les grévistes crièrent : Vive la grève ! Vive la République ! M. Fournière est bousculé.

Un officier menace de charger la foule, parmi laquelle il y a des femmes et des enfants. M. Fournière et ses amis adjurent la foule de se retirer. La troupe évacue l'enclos.

Les troupes sillonnent la route et observent les usines et ateliers.

Le *Petit Marseillais* raconte ainsi l'altercation qui a eu lieu entre MM. de Lanessan et Fournière sur le pont de Bessèges :

Montrant un enfant à côté de lui, M. de Lanessan demanda :

— Et cet enfant qui l'entretiendra si son père est en grève ? et à son défaut, qui donnera de l'argent pour le nourrir ?

— C'est nous qui donnerons l'argent, répondit M. Fournière.

— Dans tous les cas, ce ne sera pas le vôtre, répliqua M. de Lanessan. Vous êtes responsable du désordre commis ; les femmes et les enfants verseront des larmes.

— Et nous, dit M. Fournière, nous verserons du sang. La grève va devenir générale à la Grand'Combe et partout.

S'adressant alors aux ouvriers qui l'écoutaient, M. de Lanessan s'écria en désignant son interlocuteur :

— Vous le voyez, cet homme ! Eh bien ! si par malheur ce qu'il dit arrive, vous le chercherez en vain autour de vous, il ne sera plus ici.

Sur ces entrefaites, un citoyen présent intervient qui traite M. Fournière de vendu aux Anglais et de misérable. La majorité applaudit M. de Lanessan, mais une partie crie de son côté : Vive Fournière !

La *Justice* apprend de Roanne que l'un des fabricants de l'Union de cette ville a lancé une première assignation en police correctionnelle contre un de ses ex-ouvriers, membre du comité central de la résistance ; il est appelé à comparaître en police correctionnelle le vendredi 3 mars prochain.

D'après le même journal, les secours qui arrivent aux grévistes leur permettent de continuer la résistance.

Le *XIXe Siècle* publie les détails suivants sur la grève de Roanne :

Sur dix-sept filatures de coton, onze chôment. Trois mille ouvriers sont sans travail. Les grévistes sont très calmes. Il n'y a pas de troubles à signaler.

Des négociations sont entamées entre l'Union des fabricants et les ouvriers. Comme à Bessèges, les excitations du dehors semblent avoir une grande part dans la marche des événements ; elles sont d'une extrême violence. Des phrases déclamatoires courent parmi les grévistes : « On assassine dans la Loire ! Qu'allez-vous faire pour les victimes et contre les bourreaux ? Sommez les onze filatures de Roanne de rouvrir leurs ateliers. En cas de refus, exploitez vous-mêmes leur tissage. Vous le pouvez, vous le devez. La faim n'attend pas. »

Malgré ces violences de langage, un calme relatif règne dans la population.

On lit dans *la France* :

Bessèges, 27 février 8 h. 35.

Voici le texte de la protestation que les grévistes ont rédigée cette nuit et qu'ils ont envoyée ce matin par la poste au président de la République et à M. de Freycinet :

« Bessèges, 27 février, matin.

» On a employé les moyens les plus odieux pour égarer l'opinion publique sur la grève, à en détourner les sympathies.

» Nous avons à cœur de relever la plus venimeuse de ces calomnies dont un ministre, celui de l'intérieur, n'a pas craint de se faire l'écho pour justifier l'envoi des troupes à Bessèges.

» Il paraît que les grévistes de Bessèges auraient voulu arrêter les ventilateurs de Molières.

» Nous ne pouvons que protester de toutes nos forces contre l'intention criminelle qu'on nous prête.

» Nous ne faisons pas la guerre, nous réclamons un droit : celui de vivre en travaillant.

» Si nous la faisions, ce n'est pas à de malheureux mineurs que nous nous serions attaqués, car, les ventilateurs arrêtés, c'était la mort d'innombrables camarades enfouis dans les entrailles de la terre ; mais à ceux pour qui cet enfouissement ne leur donne même pas de quoi vivre.

» Si les grévistes de Bessèges avaient eu cette idée, eussent-ils amené dans leur promenade à Molières leurs femmes et leurs enfants ?

» Eussent-ils, en arrivant à Molières, crié : Vive la troupe ! et celle-ci, voyant leur allure pacifique, eut-elle répondu : Vive la grève !

» Que ceux qui sont éloignés du théâtre du douloureux événement que nous subissons se mettent en garde contre les calomnies intéressées de ceux qui veulent excuser leurs mesures arbitraires à notre égard. »

D'après un rapport officiel communiqué au préfet de Nîmes, les trois centres d'exploitation de Bessèges ont à peu près repris leur physionomie normale.

Plusieurs ouvriers, en rentrant au travail, ont dit qu'ils n'avaient pas été inquiétés dans la journée.

Il y a encore deux mille ouvriers qui refusent toute concession.

On lit dans le *Temps* :

Paris, 27 février, 3 h.

Sur l'initiative de M. Desmons, député d'Alais les délégués de l'extrême gauche qui sont allés faire une enquête sur la grève de Bessèges vont se réunir aujourd'hui pour examiner ce qu'il y aurait lieu de faire en faveur des ouvriers des mines.

Il est question de préparer une proposition de loi tendant à réglementer les rapports des ouvriers et des patrons, ainsi que les grèves.

On annonce qu'une grève vient d'éclater dans les chantiers de construction du chemin de Saint-Nazaire.

On mande au *Gaulois* :

Grenoble, 27 février. — A partir du 1er mars, les maçons, platriers, cimentiers et tailleurs de pierre de Grenoble se mettent en grève.

Nous recevons de l'*Agence Havas* les dépêches suivantes :

Bessèges, 27 février

La journée du dimanche s'est passée dans un grand calme. Une pluie abondante n'a pas cessé de tomber.

La réunion Fournière, qui devait avoir lieu hier, a été ajournée, le propriétaire du théâtre ayant préféré garder la salle pour une représentation, et M. Fournière est allé à Nîmes assister à une autre réunion.

L'autorité militaire continue à déployer beaucoup de prudence et de modération pour empêcher les rassemblements et tout acte de violence ou d'intimidation.

A Bessèges, les ouvriers des hauts-fourneaux et de la compagnie houillère ont tous repris leur travail.

A Lalle, 200 ouvriers sur 450 l'ont repris également, bien qu'ils aient reçu leur paie dimanche.

Dans l'atelier Joret, 50 fondeurs sur 220 sont occupés à réparer les machines des forges pour pouvoir travailler demain.

On a également de bonnes nouvelles des autres exploitations.

Cette reprise du travail produit un excellent effet et fait espérer une prompte fin de la grève.

Alais, 27 février.

Bessèges est très-calme.

Le socialiste Fournière a quitté le théâtre de la grève ; il est aujourd'hui à Nîmes.

On pense que dans deux ou trois jours, même sans concession de la part des compagnies, tout sera rentré dans l'ordre.

Les craintes au sujet de Tamaris et de Rochebelle ont complètement disparu.

LETTRE DE PARIS

Paris, 27 février 1882.

Trois faits principaux se dégagent des élections d'hier : D'une part, le nombre des votants qui va toujours en diminuant ; d'autre part, la multiplicité des ballotages entre républicains, qui n'implique pas précisément l'union des frères et amis, enfin une sorte de retour aux idées modérées, car la plupart des candidats élus aussi bien que ceux qui sont en tête des ballotages ne sont ni des radicaux, ni même des opportunistes.

L'échec de M. Sigismond-Lacroix dans la 2e circonscription de Béziers est d'autant plus sensible aux autonomistes, qu'il était moins attendu. M. Sigismond-Lacroix a recueilli 4,447 voix contre 6,150 obtenues par son concurrent M. Michel Vernière, dont les opinions sont celles de l'Union républicaine. Ces 4,447 suffrages ne semblent pas pouvoir s'augmenter de dimanche en huit, car ils sont le *nec plus ultrà* du socialisme béziérois, plus ou moins nuancé d'autonomie communale, tandis qu'il paraît généralement que M. Michel Vernière bénéficiera des voix de son concurrent M. J. Chauvet, qui abdiquera en sa faveur.

Le succès de M. Haentjens, dans la deuxième circonscription de la Sarthe, est accueilli avec satisfaction par tous les conservateurs de la Chambre, qui auraient regretté d'être privés de l'expérience et des lumières d'un collègue qui s'est toujours fait remarquer par son indépendance et son aptitude dans les questions financières.

L'élection de M. Godefroy Cavaignac dans la première circonscription de Saint-Calais, par 10,015 voix sur 11,097 votants, est, avant tout, un hommage rendu à la mémoire du chef du pouvoir exécutif de la république de 1848, car, en dehors du souvenir de son père, le nouveau député n'avait d'autre titre à la recommandation des électeurs que son refus de se laisser couronner par le prince impérial à une distribution de prix, il y a une dizaine d'années. M. Godefroy-Cavaignac est d'ailleurs fort riche par sa mère, la fille du banquier Odier, ce qui ne nuit jamais, même à un républicain. Quant à l'élection de M. Léon Renault par 8,000 voix, elle est véritablement foudroyante, et on ne s'y attendait guère.

M. de Freycinet, et, après lui, M. René Goblet, doivent savoir maintenant, par les observations qui leur ont été faites samedi à la Chambre, à la suite du dépôt par M. Ribot de son rapport sur le projet relatif à la nomination des maires, que la majorité désapprouve formellement leur attitude vis-à-vis des délégués du conseil municipal de Paris, réclamant le titre de maire pour le président de ce conseil.

La majorité est convaincue qu'en obtempérant à cette revendication prise dans un sens purement platonique, le gouvernement s'engagerait dans une voie périlleuse, en ce sens que ce titre de maire sera l'occasion de maintes usurpations qu'il lui faudra tolérer ou combattre, et qu'en somme il vaut beaucoup mieux, en refusant toute concession jusqu'à l'adoption d'une loi d'ensemble sur les municipalités, aborder la question de front, et s'en expliquer nettement aujourd'hui, au risque de ne pas s'entendre.

Je vous ai parlé de l'émotion produite à la Chambre aussi bien que dans le monde commercial, industriel et financier, par la nouvelle des négociations engagées entre le ministre des finances et les compagnies de chemins de fer, sur des bases que le *Temps* et après lui le *Rappel* ont fait connaître d'après des communications évidemment officieuses.

Cette émotion, ou plutôt la désapprobation du projet de M. Léon Say a été telle, que ce dernier n'a rien trouvé de mieux que de le faire désavouer par un organe dont il dispose, *la Revue économique et financière*.

Mais ce désaveu, conçu en termes fort désagréables pour le journal de M. Hébrard, ne trompe personne. Chacun tient le programme publié pour certain, et chacun voudrait tenir également pour certain que le ministre des finances n'y reviendra pas quelque jour sous un prétexte ou sous un autre. En tous cas, l'important aujourd'hui, c'est que la bourrasque soit pour le moment écartée.

Le *Siècle*, du reste, en prévision d'un retour possible, insiste ce matin pour que les intéressés soient mis à même, par une prochaine publication, de se prononcer sur les avantages de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat comparée à celle des grandes compagnies.

On pourrait juger alors de l'efficacité des mesures proposées par Léon Say ; mais vous verrez que cette publication sera encore une fois retardée. L'opinion aurait cependant besoin d'être édifiée au sujet de résultats que les officieux proclament admirables sans oser cependant les porter jusqu'à présent à la connaissance du pays sous forme de comptes nettement établis et abondamment détaillés.

La réunion tenue hier, à la salle Graffard, forme le plus triste des commentaires des grèves de la Grand'Combe et de Bessèges. Les citoyens J.-B. Clément, Labusquière et Allemane, qui ont reproduit les appels à la résistance de M. Fournière, ont été acclamés, et on a conspué la délégation de l'extrême gauche qui s'est empressée de quitter le théâtre des événements aussitôt que la situation s'est aggravée. Le *Citoyen* approuve ce matin ces résolutions et dit leur fait aux partisans de la conciliation.

La Bourse d'aujourd'hui a présenté, malgré le nombre relativement restreint des transactions, de meilleures tendances qu'aux séances précédentes. Est-ce parce qu'on préjuge favorablement du sort de la liquidation par suite de l'abondance des capitaux ? C'est probable ! Et pourtant il ne manque pas de gens qui croient à de nouvelles exécutions, précisément parce que la situation est en voie d'amélioration et qui estiment que la baisse n'a pas encore dit son dernier mot. Quoi qu'il en soit, les fonds internationaux accusent toujours de la pesanteur.

REVUE DE LA PRESSE

Les élections de Dimanche

La *République française* fait remarquer que la plupart des nouveaux élus ont pris l'engagement de siéger à l'Union républicaine, et l'Union républicaine telle qu'elle est constituée actuellement est le parti des réformes à la fois radicales et pratiques.

Le *XIXe Siècle* déclare que par les élections de dimanche le pays montre qu'il demande des réformes, mais des réformes sages, pratiques, mesurées, qu'il veut qu'on rende la maison plus habitable, non pas qu'on la jette bas pour la reconstruire sur un plan nouveau.

La *Petite République française* dit que dans les élections de dimanche il importe de remarquer que le suffrage ayant à choisir entre des candidats républicains, s'est prononcé partout pour ceux qui se sont déclarés franchement progressistes.

La *Paix* fait ressortir que la journée du 26 a été mauvaise pour les partis extrêmes.

Le *Figaro* constate d'après les élections d'hier que les conservateurs n'ont pas encore en mains un moyen efficace de lutter contre les républicains. C'est donc, ajoute-t-il, uniquement du temps et des nouvelles entreprises de nos triomphants adversaires qu'il faut attendre un renfort, sans nous décourager, mais sans nous donner le ridicule inutile d'espérances à trop bref délai.

SENAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 27 février 1882

Présidence de M. Le Royer

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures.

LE RÉGIME DOUANIER POUR LES PRODUITS ANGLAIS

M. Le Royers explique le but de la réunion de ce jour.

M. Tirard, ministre du commerce, dépose sur le bureau du Sénat, le projet de loi, adopté samedi par la Chambre des députés, relatif au régime douanier à appliquer aux marchandises anglaises à leur entrée en France.

M. Tirard rappelle que les négociations avec l'Angleterre n'ayant pas abouti, on se trouvait dans l'obligation d'appliquer le tarif général ; mais, qu'étant donné le caractère libéral du tarif douanier anglais, il a paru bon au gouvernement d'appliquer aux produits d'Outre-Manche, le tarif de la nation la plus favorisée.

Il donne lecture de la proposition et en demande le renvoi à la commission chargée d'examiner le traité franco-italien.

Il demande la déclaration d'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence est déclarée, et la commission du traité de commerce franco-italien va se réunir pour rédiger le rapport.

La séance est suspendue à 3 h. 25.

PENDANT LA SUSPENSION DE SEANCE

La commission relative à la modification de la loi du 10 décembre 1874, sur l'hypothèque maritime, s'est réunie aujourd'hui à 2 heures, sous la présidence de M. Dumesnil.

Il résulte des conversations échangées pendant la suspension de séance, qu'elle se montre en principe favorable à ce projet de loi, voté par la Chambre des députés.

Toutefois, plusieurs membres de la commission sont d'avis d'étendre l'hypothèque maritime à la navigation fluviale.

La commission relative aux modifications à apporter à la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, vient de se réunir.

Certains membres de la commission sont d'avis que ce projet viendra plus utilement lors de la discussion de la loi générale sur l'armée.

La discussion a porté sur divers points de détails, mais aucune résolution n'a été prise.

En résumé, la commission a cherché le moyen de trainer en longueur le projet soumis à son examen.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 4 h. 20.

M. Teisserenc de Bort vient faire un rapport verbal sur la décision prise par la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le régime douanier à appliquer aux produits anglais.

Il rappelle en quelques mots le but de ce projet ; il en précise la signification et conclut à son adoption.

Personne ne demande la parole dans la discussion des articles qui sont adoptés sans discussion, ainsi que l'ensemble du projet.

La prochaine séance est fixée à mardi.

La séance est levée à 4 h. 35.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le régime douanier franco-anglais

Un décret, inséré au *Journal officiel*, promulgue la loi relative au régime douanier applicable aux produits anglais, lors de leur entrée en France.

En voici les deux articles :

Art. 1er. — A partir de la promulgation de la présente loi, les marchandises d'origine ou de manufactures anglaises seront soumises, à leur entrée en France, au même traitement que celles des nations les plus favorisées.

Art. 2. — Les dispositions de l'article ci-dessus ne seront point applicables aux produits coloniaux qui restent soumis aux conditions du tarif général des douanes.

M. de Rochussen, ministre des affaires étrangères de Hollande, annonce que la